



Association des Professeurs Techniques Chefs de

Compte-rendu Assemblée Générale du Jeudi 20 novembre 2003 Salle Océanie hall 4 EDUCATEC

1.- Accueil des adhérents 8H30 à 9H

- Collecte des cotisations 2004
- Emargement de la feuille de présence
- Recueil des pouvoirs – explication du principe de vote avec pouvoir
- Distribution des documents : compte-rendu AG 2002, résolutions soumises au vote, projet de modification des statuts de l'association.

2.- Ouverture de la séance 9 H

- Désignation de deux secrétaires de séance : Messieurs Jacques BALME (Versailles) et **XXX (?)**.
- Collecte des questions diverses : aucune reçue par courrier ; question orale de Jacques CAHU (Paris) concernant l'absence de clarté dans les procédures d'affectation et de mouvement à la rentrée 2004 pour les FF.

3.- Bilan annuel de l'activité de l'APROTECT depuis l'AG du 22/10/2002 :

- AG du 22 novembre 2002 : adoption du compte-rendu à l'unanimité
- Entrevue le 28 janvier 2003 avec M Secrétan au Cabinet du ministre (voir compte-rendu) :
- Entrevue le 10 mars 2003 avec le Doyen STI PERRIN au ministère (voir compte-rendu) :
- Réunion du Bureau du 2 avril 2003 à Paris
- Le mouvement de grève du printemps pour le régime de retraite a freiné nos actions
- Rencontre du 9 mai à Paris avec le SNPCT : fortes similitudes des revendications, peu de divergences ; proposition renouvelée du SNPCT pour avoir une représentation formelle des CdT de LT agrégés dans sa direction ; quelques collègues sont adhérents SNPCT et APROTECT, y compris au niveau de la direction du SNPCT. Lancement d'une enquête SNPCT sur les actions envisagées pour faire aboutir les revendications : l'APROTECT l'a diffusée et a transmis les résultats au SNPCT (voir bilan joint)
- Réunion du Bureau le 17 octobre à PARIS : préparation de l'AG et du salon EDUCATEC
- Courriers et contacts téléphoniques :
 - démarches auprès de l'ONISEP pour bénéficier d'un fichier exhaustif des EPLE Technologiques et Professionnels avec les spécialités en vu d'un annuaire plus complet
 - courrier au ministre le 15 mai 2003 pour le texte sur le recrutement des certifiés
 - télécopies à M TROUSSON en septembre concernant les problèmes d'affectation à la rentrée 2003 et demandant la clarification des procédures ainsi que l'équité de traitement au niveau national de la situation des FF pour le mouvement et l'affectation en 2004.
 - courrier à la DAJ pour bénéficier du statut d'organisation représentative avec autorisation spéciale d'absence en application du décret 28 mai 1982.
 - EDUCATEC rencontres et contacts - Organisation des conférences – STAND Nomadic
 - contacts avec PEGAZE Visions pour édition de l'annuaire

4.- bilan annuel financier : Roland DELCAUSSE

- Recettes – dépenses (voir documents joint) : les comptes vont de septembre 2002 à octobre 2003. Les comptes ont été transférés sur un seul compte à Cergy. Les charges de l'édition de l'annuaire, du stand EDUCATEC et de l'organisation de l'AG sont supportées en grande partie directement par nos partenaires, ce qui permet de dégager des fonds pour envisager d'autres actions.
- évolution des adhésions : difficile à évaluer, les adhésions arrivant sur toute l'année scolaire ; apparente stabilité : 390 adhérents en novembre 2003 – constat d'une hétérogénéité nationale des adhésions, certaines académies étant fortement représentées (Ile de France) et d'autres peu ou pas du tout (Amiens, Limoges par ex). L'association est le lieu d'échange et de débat d'idées.

5.- informations diverses :

- démarches juridiques (JL MARTINS-BALTAR Versailles) sur la rémunération GRETA 1/12^{ème} : pas d'avancée pour l'instant. Constat : les pratiques dans ce domaine sont très hétérogènes au niveau national. La réglementation ne concerne pas les CFA.
- site WEB APROTECT :
 - le changement de charte graphique est programmé
 - Le Forum est peu utilisé
 - les pages académiques sont en attentes de développement par chaque Délégué
 - La page retraités devrait se construire bientôt
 - La base de données du site n'est toujours pas soumise à la CNIL. Elle va être reprise pour faciliter les modifications et les recherches (diplômes, spécialités)
 - Le Bureau souhaite mettre en commun les ressources, les actions innovantes, partager le travail sur de mêmes projets (buts de l'association) : pédagogique, réglementaire, etc. Envoyer les contributions intéressantes.
- annuaire :
 - retard de publication et erreurs dans l'annuaire 2003
 - vente aux fournisseurs de jeux d'étiquettes adresses par PEGASE Visions
 - évolutions souhaitées de l'annuaire : adresses électroniques CdT pour fournisseurs, indication des spécialités de filières de formation.

6.- Synthèse des comptes-rendus académiques : Jean-Michel Nicolas signale qu'uniquement quatre rapports lui sont parvenus.

Le Bureau National a décidé d'aller à la rencontre des collègues au sein des académies dès le début de l'année 2004.

7.- Propositions du Bureau pour 2004 :

- Débat national sur l'avenir de l'école : le Bureau souhaite que chacun y participe largement – Le Président a demandé à être auditionné par la Commission Thélot.
- modification des statuts : création d'un règlement intérieur plus souple (3^{ème} résolution)
- séminaire des Délégués académiques : Conseil d'Administration (4^{ème} résolution)
- préparation du quarantième anniversaire de la création de l'APROTECT (5^{ème} résolution)
- proposition du Budget 2004 : engagement d'une dépense pour faire évoluer le site web

8.- Question diverse : Jacques CAHU (Paris) sur l'absence de clarté dans les procédures d'affectation et de mouvement à la rentrée 2003 et 2004 pour les FF.

Suite à la parution du texte sur le mouvement des certifiés faisant fonction (BO spécial n° 8), le collègue Jacques CAHU a manifesté son mécontentement devant le risque de remise en cause de la titularisation des certifiés faisant fonction à la rentrée de septembre 2003 sur leur poste dans certaines académies (Paris, Strasbourg). Il demande le vote d'une motion par l'AG pour que les intéressés ne soient pas pénalisés par les erreurs de l'administration.

Après beaucoup d'échanges au sein de l'Assemblée et proposition par le Bureau d'un texte de motion, il est apparu inutile aux intéressés de soumettre une motion au vote de l'AG, car leurs postes n'ont pas été publiés au mouvement et ont donc peu de risque qu'ils soient revendiqués par des CdT titulaires.

Concernant les CdT certifiés, l'APROTECT :

- rappelle que l'association n'était pas, à la disparition du concours de recrutement en 1992, pour l'intégration pure et simple des certifiés dans la fonction en lycée polyvalent ou Technique ; c'est l'évidence de la situation qui en quelques années a vu le déferlement de 40% de certifiés et PLP qui ont accepté d'assumer de manière précaire les fonctions de chef de travaux en lycée, sans aucune garantie, qui démontraient de fait que la fonction n'était pas si dévalorisante que les agrégés l'affirmaient et que l'aptitude à assurer ces missions n'était liée, ni au grade, ni à la formation initiale dans la fonction. Il ne faut pas oublier également que bon nombre de certifiés FF eux-mêmes, certainement par crainte de perdre un poste et une fonction valorisante, demandaient l'intégration dans la fonction à leur indice normal, sans promotion. L'association a donc dû admettre, à contre cœur, que la revendication du grade d'agrégé en lycée polyvalent ou technique n'était plus crédible.
- n'est pas totalement satisfaite par les textes concernant le recrutement et le mouvement des chefs de travaux parus au BO spécial n° 8 du novembre 2003 ; ils vont avoir l'avantage de régulariser la situation des faisant fonction et valoriser la fonction de CdT par un retour au mouvement national sur poste. L'APROTECT demandera qu'à partir de 2005 une priorité existe dans l'affectation des nouveaux recrutés agrégés par rapport au mouvement des CdT certifiés. L'association restera vigilante pour que les nouvelles procédures nationales de recrutement et de mouvement ne soient pas l'objet d'effets pervers nationaux ou académiques
- regrette qu'avant même la parution de ces textes, alors que nous avons alerté le Cabinet à temps, quelques académies aient pris des initiatives en toute autonomie et n'allant pas dans le sens souhaité au niveau national : pour certaines, titularisation en poste des certifiés faisant fonction, affectation en dehors des procédures réglementaires, y compris du mouvement (inter et intra), pour d'autres, demande par l'inspection pédagogique aux intéressés d'un dossier d'observation non prévu dans le texte. Nous sommes loin de l'égalité de traitement souhaitée.
- soutient les collègues titulaires qui ne pouvaient muter depuis plusieurs années, par égard à leurs collègues FF en situation précaire et par le blocage artificiel du mouvement : ils sont prioritaires par rapport à un collègue certifié FF installé sur un poste. Il faut que les collègues certifiés, qui viendraient à perdre leur affectation actuelle, comprennent qu'ils ont la chance de régulariser leur situation dans la fonction avec les perspectives d'évolution futures qui s'y rattachent : ils sont dans les mêmes conditions que tous les « affectés provisoires » (professeurs-CdT-adjoints) qui réussissent un concours.

9.- Enoncé des propositions de résolutions soumises au vote de l'AG

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après les rapports du Bureau National et du Trésorier, approuve à l'unanimité les comptes des recettes et des dépenses correspondant à l'exercice de l'année 2003, tels qu'ils ont été présentés et sont détaillés dans le bilan.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2003 au Bureau National démissionnaire.

Réunie en conformité avec les statuts, l'Assemblée Générale de l'APROTECT, procède au renouvellement du bureau.

Conformément aux statuts de l'association, Jean-Claude MOLEZ, Trésorier Adjoint, ayant été admis à la retraite depuis le 1^{er} septembre dernier a été rayé des membres actifs de l'APROTECT.

Le Bureau ayant reçu la candidature de Monsieur Philippe DELOFFRE CdT STL (Nice), il est élu à l'unanimité des votants.

L'Assemblée Générale de l'APROTECT décide à l'unanimité de renouveler les pouvoirs donnés à :

	M. Hélio MARTINEZ	Président de l'APROTECT
et à	M. Roland DELCAUSSE	Trésorier de l'APROTECT

Ceux-ci pourront agir séparément, pour effectuer toutes opérations sur le compte ouvert de l'association et notamment émettre, souscrire, endosser, accepter, acquitter tous les chèques et autres effets de commerce, déposer toutes sommes et les retirer, signer tous les reçus et pièces quelconques, approuver tous règlements et arrêter de comptes.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de l'association et d'écrire son règlement intérieur de fonctionnement (voir statuts et règlement intérieur joints).

Pour : 110 voix Contre : aucun Abstentions : 10 voix

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale décide l'objectif de travail principal consistant à approfondir et préciser le statut de personnel de direction souhaité pour la fonction de chef de travaux. L'APROTECT œuvrera pour que le chef de travaux conserve sa dimension d'expert des formations technologiques et professionnelles à l'intérieur de ce nouveau statut.

Pour : 113 voix Contre : aucun Abstentions : 7 voix

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de créer un groupe de travail qui aura pour mission de préparer la manifestation du quarantième anniversaire de l'APROTECT qui se déroulera au printemps 2005, composé de Madame Josette HENOT (Versailles), Messieurs Jean-Pierre LARTIGUES, Claude MEHEUT, Serge ROSETTE (Versailles), MONBAILLY (Bordeaux), Serge ROUVREAU (Poitiers).

Sixième résolution :

Le budget proposé par le Bureau National pour l'année 2004 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.